



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>

Compte-Rendu Conseil Municipal

Pages 2 à 8

Etat civil – Effectifs scolaires

Page 8

Intercommunalité

Pages 8 à 18

Recensement

Page 18

Environnement

Pages 19 à 20

Attractivité et projet social

Page 20

Vie du village

Pages 21 à 26

Informations diverses

Page 26

Urbanisme – Numérique

Page 27

Mots croisés

Page 28

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les lundis de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler... Je voudrais, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, avec l'ensemble des conseillers municipaux, vous offrir tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2019 vous apporte joie, bonheur et santé. Que cette nouvelle année, soit pour vous tous une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de joie en famille...

Consciente que ces périodes de fêtes de fin d'année peuvent être des périodes de joie et de bonheur partagés, mais aussi une période plus difficile à passer pour certains, j'ai une pensée sincère et chaleureuse pour ceux qui traversent des moments difficiles et auxquels j'adresse tout de même mes souhaits spontanés afin que leur situation s'améliore.

L'année 2018 s'est terminée dans un contexte national très perturbé. Malgré cette fragilité qui modifie certaines de nos priorités, je souhaite, nous souhaitons tous, que cette situation évolue favorablement dans les prochains mois.

En 2018, notre commune a été concernée par le recensement du 18 janvier au 17 février. C'est une opération obligatoire menée avec l'INSEE dont l'objectif est de fournir des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques. Vous trouverez l'évolution de la démographie en pages 19 et 20.

L'équipe municipale termine cette année 2018 avec une volonté intacte de continuer à travailler au service de tous. L'action de notre collectivité se poursuivra dans un contexte économique et social difficile. En effet, si 2018 a été marquée par de nombreuses difficultés, elles subsisteront malheureusement en 2019.

Les collectivités ont de moins en moins de marges de manœuvre financière dans un contexte de gel des dotations de l'Etat. Celui-ci se désengage de plus en plus sur les collectivités sans leur transmettre forcément les moyens financiers. Comment développer l'attractivité d'un territoire communal ?

Une gestion rigoureuse avec une maîtrise des dépenses sera estimée au plus juste. Le budget 2019 s'annonce difficile car il va falloir apprendre à faire mieux avec moins.

Le conseil municipal poursuit son travail pour gérer les affaires courantes et s'attache à mettre en œuvre des projets. Bien sûr, le temps de valider nos choix, les formalités administratives, les réponses aux dossiers de subventions font qu'il faut plusieurs années pour commencer une réalisation.

Quel sera le paysage intercommunal de demain au moment où les compétences et la gouvernance évoluent ? Au fil des années, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne s'étoffe. La loi NOTRe nous oblige à transférer de nombreuses compétences : ces préoccupations passent par une gestion rigoureuse qui doit nous permettre de préparer l'avenir dans la sérénité tout en assurant un développement durable et harmonieux. Que l'ensemble de notre collectivité puisse conserver son dynamisme au milieu de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Je voudrais remercier le secrétaire de Mairie, les adjoints, les conseillers municipaux, tous impliqués dans le fonctionnement harmonieux et l'évolution de la commune, sans oublier les associations et leurs bénévoles qui animent la commune et contribuent à son rayonnement dans l'intérêt de toujours mieux vivre ensemble.

Pour conclure, le Conseil Municipal et moi-même serons heureux de vous accueillir nombreux à la cérémonie des vœux autour d'un apéritif dînatoire le **samedi 19 janvier 2019 à 18h30** à la salle polyvalente.

Bonne année à toutes et à tous.

Nathalie RICARD, Maire de Cremps.



Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 3 Octobre 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Olivier VIALETTE.

Excusés : Evelyne CONQUET, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET (a donné pouvoir à Nathalie RICARD).

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

* Borne WIFI sur le village de Cremps,

* Deux délibérations concernant le Syndicat des Eaux de l'Iffernet.

Le Conseil Municipal accepte ces deux ajouts.

Décisions par délégation. Augmentation de loyers.

Locataire : M. Alain ESTEVE. L'indice de référence change au 01/08/2018. Le loyer d'un montant initial de 456,94 € s'établit désormais à 462,65 €.

Locataire : Madame Magali DARS. Changement d'indice au 01/09/2018.

Le loyer de 352,20 € s'élèvera à 356,60 €.

Extension du périmètre du SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale).

Le Conseil Municipal valide la demande d'adhésion de la Commune de Soulomès au SIPA.

Délibération: Acceptation de don et encaissement de chèque.

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 3ème trimestre 2018 cela représente la somme de 853,78€. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Délibération concernant le Syndicat de l'Iffernet.

Modification des statuts. Cette modification concerne le siège social du syndicat. Jusqu'à ce jour, il était hébergé dans les locaux de la Communauté de Communes de Lalbenque/Limogne. Cette dernière ayant besoin de bureaux supplémentaires, le syndicat a décidé de se domicilier dans les locaux de la mairie de Flaujac-Poujols. Le Conseil Municipal valide cette modification.

Rapport de la qualité et du prix de l'eau 2017 distribuée par le syndicat. Michel MAROT présente le rapport, accompagné des chiffres les plus importants.

Population desservie : 6 000 habitants

Nombre d'abonnés : 3 200 (à Cremps : 245)

Eau produite : 733 400 m³ (dont 59 000 importés de Cahors)

Consommation moyenne par abonné : 122 m³ par an. Il existe une grande disparité car certaines entreprises (du SYCALA notamment) sont de grosses consommatrices.

Longueur du réseau : 285 kms. Renouvellement effectué en 2017 : 3 kms

Prix de l'eau pour 120m³ d'eau consommée en 2017 : 331,65 € TTC -

En 2018, légère augmentation : 339,20€, soit 2,83€/m³.

Ventilation des recettes : 42,5% vont à VEOLIA, 36,1% au Syndicat. Le reste des recettes concerne diverses redevances et taxes.

Qualité de l'eau : En 2017, 82 contrôles ont été réalisés ; tous ont été conformes.

Performance du réseau (rendement). En 2017 il s'est détérioré, dû à une fuite très importante que Véolia a eu beaucoup de difficultés à déceler.

Sur les 733 400 m³, 303 000 ont été perdus, soit un rendement de 58,70 %.

En 2018, ce rendement sera bien meilleur.

Le Conseil municipal valide ce rapport.

Borne WIFI dans le village.

Lot Numérique propose l'installation gratuite d'une borne WIFI dans le village. La commune aura à sa charge l'abonnement et le fonctionnement de la borne, moyennant la somme de 315 €/an. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite avoir des informations supplémentaires.

Examen candidature agent de propreté.

Suite à l'appel de candidature, une personne a transmis son CV à la mairie. Après avoir examiné le dossier, le Conseil Municipal souhaiterait utiliser les services d'un autoentrepreneur ou une entreprise plutôt que de procéder à l'embauche d'une personne. Cela permettrait une plus grande flexibilité dans les horaires. Le Conseil Municipal ajourne sa décision afin d'étudier cette mesure.

Frais de fonctionnement 2017/2018 – Accompagnatrice de bus scolaire.

La mairie de Lalbenque a transmis une facture d'un montant de 1 322,50 € afin de participer à la rémunération de l'accompagnatrice pour l'année scolaire écoulée.

Lors du Conseil Municipal de septembre 2017, la décision a été prise de ne pas embaucher de personnel pour cette activité, ni de participer de quelque manière que ce soit à la rémunération. Pour rappel, ce fonctionnement était auparavant de la compétence du Conseil départemental.

La mairie de Lalbenque a décidé de prendre en charge cet accompagnement sans en avertir le Conseil Municipal, ni Madame le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge cette dépense. Cela serait contraire à sa décision initiale.

Projet de construction de garages.

Les plans initiaux de ce projet étaient basés sur des garages ouverts. Le Conseil Municipal estime nécessaire de réaliser des garages fermés.

Contact va être pris avec des professionnels afin de procéder à une nouvelle étude chiffrée.

Point sur l'attribution de subventions.

Menuiseries de la mairie. Budget prévisionnel : 12 519 €.

Les demandes des subventions DETR (Etat) et Conseil départemental n'ont pas été retenues, le montant des travaux n'étant pas suffisamment élevés.

La région n'a pas encore répondu. Communauté de Communes : 3 651,55 €

Quant au PARC, la subvention sera décidée une fois les travaux réalisés.

La TVA restituée dans 2 ans s'élèvera à 2 053,72 €.

A ce jour, il restera 6 814,33 € à la charge de la commune. Les subventions et le restant dû à la charge de la commune seront calculés au prorata du devis signé.

Le Conseil Municipal décide de lancer les travaux.

Chauffage de la salle des fêtes. Budget prévisionnel : 43 703,25 €. Le devis ayant un an d'ancienneté, il faut prévoir une augmentation.

Subventions : DETR : 8 318 € - Département : 3 327 € - Communauté de Communes : 6 654,05 €.

En attente : réponses de la région et du PARC.

TVA restituée : 7 169 €. A ce jour, il convient de prévoir un autofinancement de l'ordre de 18 235 €.

Questions diverses.

Complémentaire Santé. La complémentaire santé SOLIMUT basée à Cahors a créé un plan de communication intitulé « une complémentaire santé au service des administrés de la commune ». De ce fait elle sollicite la Mairie pour tenir une réunion publique ainsi que des permanences sur la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour louer les locaux. Par contre, la mairie ne souhaite pas être associée aux plans de communications proposés (publicité flyers et autres). La commune ne figure pas comme incitative.

Congrès des maires (dimanche 7 octobre). La commune sera représentée par 4 membres du Conseil Municipal.

1000 mains à la pâte. Manifestation prévue le samedi 6 octobre

PLUI. La 1^{ère} réunion s'est tenue le 28 septembre. Présentation du Cabinet retenu : Groupement conjoint CAIRN TERRITOIRE / RELIEF URBANISME / RURAL CONCEPT / Atelier PALIMPSESTE/ELLIPSIG dont le mandataire non solidaire est CAIRN TERRITOIRE pour un montant de 220 137.50 € HT. Ce projet engendrera de très nombreuses réunions. Les élus de la commune se remplaceront pour y assister.

Taux horaire des travaux sur la commune. Michel Deilhaes, auto entrepreneur, a transmis ce nouveau taux effectif à compter du 01/07/2018. Il passe de 12,50 € à 13 € de l'heure.

Village étoilé. Les panneaux seront placés très prochainement.

Transports scolaires concernant le collège privé de Lalbenque. Le 28 juillet, Madame le maire a transmis un courrier à la région. Elle souhaite comprendre pourquoi les enfants de notre commune ne peuvent prendre les transports existants, alors que sur d'autres communes voisines certains élèves possèdent leur carte de transport et utilisent les bus mis en place. A ce jour elle n'a pas obtenu de réponse.

Porte d'entrée (ancienne école côté droit) : Au vue de la vétusté de cette porte, des devis vont être demandés pour envisager son remplacement.

Cérémonie du 11 novembre. Elle aura lieu le dimanche 11 novembre. Une exposition retraçant la grande guerre sera installée. Une réunion aura lieu prochainement avec les personnes de la commune qui ont travaillé sur le sujet.

Lac du Fraysse. Les joncs envahissent le lac ; si rien n'est fait dans peu de temps, ils occuperont la totalité de la superficie. Contact va être pris avec une entreprise pour étudier les travaux à réaliser.

Sécheresse. Un courrier a été adressé au Préfet du Lot afin qu'il demande aux autorités publiques la reconnaissance de la commune en calamités agricoles (sécheresse) afin de venir en aide aux agriculteurs.

Travaux de voirie 2016. M. BADOUC a procédé au contrôle des réfections réalisées. Il les a déclarées non conformes ; ils sont donc à refaire. La réception des travaux 2018 aura lieu le mardi 9 octobre (un élu sera présent).

Bouche Incendie du Mas de Not. Un courrier du SDIS avait déclaré cette bouche non conforme au niveau du débit. En réalité, il s'agissait d'une erreur. Cependant, il convient de réaliser quelques travaux afin de rendre son accessibilité plus facile. L'entreprise qui avait réalisé sa mise en place va être recontactée pour mise en conformité. Cette borne étant invisible de l'extérieur, il est nécessaire de mettre en place une signalisation (un petit panneau sera donc posé).

Redevance municipale : Dans le cadre d'une harmonisation des coûts sur le territoire (Com Com Quercy Blanc et Com Com Lalbenque-Limogne) il est proposé de mettre en place une « redevance municipale ».

Le tarif est de 1.23 € par habitant (population DGF) soit 542 € pour la commune. Le Conseil Communautaire a décidé à 25 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre (Mme le Maire a voté contre). Application de la redevance au 01.01.2019 (à prévoir au budget 2019).

SICTOM Tarification incitative : Mme le Maire informe les élus que dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME Occitanie, le Syndicat de collecte des déchets ménagers a été retenu pour la mise en place d'une tarification incitative à l'horizon 2022. Une étude de faisabilité a été faite et le choix des élus (délégués au SICTOM) s'est porté sur un scénario avec une collecte en porte à porte pour 96 % des foyers. Un travail de terrain va être engagé. Mme le maire va solliciter la commission communale des ordures ménagères pour travailler sur les secteurs où la collecte en porte à porte est réalisable et ceux où cela risque de poser des problèmes tels que : rues trop étroites, habitations très éloignées... Le SICTOM viendra à la rencontre des élus fin 2018 ou début 2019 pour prendre connaissance du territoire et de ses complexités.

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 5 décembre 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Jocelyne COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Olivier VIALETTE, Jérôme POUZERGUES

Absents excusés : Michel MAROT, Patrick TOULET

Absente non-excusee : Evelyne CONQUET

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 Octobre 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Délibération encaissement chèque et demande d'un droit d'accès.

Décision par délégation

Loyer révisable au 1^{er} novembre 2018 : M. L'Instruiseur Patrick augmentation de 1,25%. Le loyer passe de 448,13 € à 453,73 Euros

Loyer révisable au 1^{er} janvier 2019 : M. Magdelaine Yann augmentation de 1,57 %. Le loyer passe de 484,78 Euros à 492,39 Euros.

Dans l'urgence, Mme le Maire a validé un devis pour le remplacement de la chaudière gaz au logement occupé par Mme Inès ROUDERGUE. Travaux effectués par l'entreprise Chauf Clim d'Olt pour un montant de 2407.51 € TTC.

Encaissement chèque indemnités de maire

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 4^{ème} trimestre 2018 cela représente la somme de 853,78 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifiée par la loi du 7 août 2015 (NOTRe) transfère aux communautés de communes, au titre des compétences obligatoires la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (GEMAPI).

L'exercice de ladite compétence devient obligatoire pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les conditions sont les suivantes : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; entretien, aménagement et accès d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; défense contre les inondations et contre la mer ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les principes de solidarité amont-aval, rive droite, rive gauche et rural-urbain sont nécessaires à la gestion équilibrée et intégrée de la source en eau.

Les communes concernées sont : Lalbenque, Montdoumerc et Belfort. Après discussion Mme le Maire propose à l'assemblée d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne à adhérer au Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion à ce Syndicat.

Pour information : le montant de la cotisation annuelle pour la Communauté serait de 5 916 Euros soit un coût par habitant de 3.60 €.

Adhésion au Groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne pour les travaux de voirie communale.

Durant la période 2015-2018 un groupement de commandes a été constitué pour obtenir un marché commun de travaux.

Ce marché arrivant à échéance il est proposé de conclure une convention de groupement de commandes entre l'EPCI et les communes adhérentes pour la période 2019-2022

Moyenne sur les 4 dernières années : 6 000 € par an.

Prévision pour la période 2019/2022 : 8 000 € par an

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette adhésion.

Constitution d'une commission de contrôle (réforme de la gestion des listes électorales)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU). Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, elle met fin à la révision annuelle des listes électorales. L'inscription des électeurs sur ces listes sera ainsi facilitée, et permettra d'intervenir jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1. Un contrôle a posteriori sera opéré par une commission de contrôle. Son rôle sera : d'examiner les recours administratifs préalables ; de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an.

Les membres de cette commission sont nommés par le Préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal.

Composition de la Commission : 3 membres : 1 conseiller municipal ; 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et 1 délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Le conseil municipal a validé la candidature de Jérôme POUZERGUES en tant que membre de la commission.

Un représentant au Tribunal de Grande Instance : 3 candidats ont été proposés : Jeannette SEMBEL, Yves BAREL et Corinne BACH

Un délégué de l'administration : 3 candidats ont été proposés : Michel FRAYSSINET, Michel ROUELLES et Serge LACAZE.

Demandes de participation voyages scolaires.

Collège Sainte Thérèse :

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} du 3 au 9/02/2019 séjour culturel en Italie : Le coût du séjour est de 430 € par enfant. 6 enfants de la commune sont concernés. La participation de la Commune est de 150 € par enfant pour 6 nuitées soit 900 €.

Collège Sainte Thérèse :

Classe de 6^{ème} : classe de neige du 4 au 8/02/2019. Le coût du séjour est de 290 € par enfant.

2 enfants sont concernés. La participation de la Commune est de 100 € par enfant pour 4 nuitées soit 200 €.

École élémentaire publique

Il y a 7 classes, 12 élèves sont concernés. Voyages classes de neige en janvier et avril 2019.

La participation de la Commune est de 100 € par enfant pour 4 nuitées soit 1200 €.

Sur ces 3 demandes la commune participe à hauteur de 25 € par enfant et par nuitée soit un total de 2 300 €.

Il convient d'effectuer le virement de crédit suivant : du compte 615231(Entretien voies) vers le compte 6574 (subvention associations et autres personnes de droit privé) pour la somme de 2 300 €.

Accompagnatrice de bus scolaire 2017-2018 : suite à notre décision et à l'envoi d'un courrier au Maire de Lalbenque, celui-ci a annulé l'avis à payer d'un montant de 1 322.50 €.

Transport scolaire Collège Sainte-Thérèse : plusieurs démarches ont été faites, d'autres sont en cours auprès du Préfet et de la Région (demande de changement de sectorisation pour la rentrée 2019-2020 de façon à avoir une égalité sur toutes les communes limitrophes de Lalbenque)

Lot Numérique (Montée en Débit, Fibre Optique, Wi-Fi public, installation ligne internet...)

La montée en débit est prévue le 24 Janvier 2019.

La fibre optique est programmée pour 2021, l'armoire nécessaire pour cette dernière doit être installée à la fin de l'année le long de la haie de lauriers au lac du bourg.

La proposition de la borne WI-FI installée par Lot Numérique n'a pas été retenue.

En revanche, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création d'une ligne internet à la salle des fêtes. Cette dernière sera installée le lundi 17 décembre 2018.

Lac du Fraysse (devis nettoyage et diagnostic)

2 devis ont été proposés pour le nettoyage du lac mais le projet reste à l'étude.

Suite à la visite d'une représentante du Parc Naturel Régional, il s'avère que le chantier n'est pas réalisable par leurs soins. En complément, un rendez-vous a été pris avec un pisciculteur.

Tous ces éléments seront à nouveau présentés lors d'une prochaine réunion.

Informations et questions diverses

Atelier tricot : Les bénévoles de cet atelier propose à l'occasion de Noël une décoration originale des arbres dans le village. Celle-ci aura lieu les 13 et 14 décembre. Ces décorations seront présentées à tous les habitants le dimanche 16 décembre à 17h. Une collation sera offerte par la Mairie.

Redevance incitative : Cathy Lacaze a fait un compte rendu de la première réunion qui a eu lieu à Cahors le 23 octobre. Un dossier a été adressé à tous les élus. Prochaine réunion avec le SICTOM.

Travaux Mairie

DPE demandé par la région pour valider la subvention mais il faut atteindre 25% d'économie d'énergie pour qu'elle soit accordée ce qui n'est pas possible en remplaçant uniquement les menuiseries.

La pose des menuiseries est imminente. Elle doit avoir lieu avant la fin de l'année pour avoir la subvention TEPCV du Parc Régional.

Travaux salle des fêtes

DPE ou étude thermique est demandé par la Région pour valider la subvention. L'entreprise CIAT doit fournir ce certificat.

Construction de garages dans la cour de l'ancienne école

Etude en cours par M. MONTAL (architecte)

Cérémonie du 11 Novembre – Centenaire 14-18

Il y avait 150 personnes environ. L'exposition a été très appréciée par les visiteurs venus nombreux toute la journée.

Cérémonie des vœux

Elle aura lieu le samedi 19 janvier à 18h30. Cette année il sera proposé un apéritif dînatoire animé.

Petit Echo : Rédaction des articles en cours pour mise en page.

Demande d'un droit d'accès : Un administré demande un droit d'accès sur un terrain communal pour créer une ouverture et la pose d'un portail de 4 mètres du côté des espaces verts de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande pour plusieurs raisons : Une ligne à haute tension (HTA) est enterrée

Compte rendu des Conseils municipaux

sur la parcelle communale (interdiction de creuser sur cette partie) ; problème de stationnement à l'occasion de l'utilisation de la salle des fêtes ; accès réservé au locataire.

Préfecture du Lot : Réunion d'arrondissement :

Compteurs LINKY : Il faut l'accord du propriétaire si le compteur se trouve dans la propriété privée

Frelons asiatiques : Les pompiers n'interviennent pas. Le coût de la destruction des nids varie de 70 à 200 € (société privée). La destruction du nid est à la charge du propriétaire ou de la collectivité en fonction de son positionnement.

Volontariat pompiers : 1000 pompiers dans le département dont 950 sont volontaires. Les Centres de Secours recrutent toute l'année et ils constatent que les disponibilités en journée sont en baisse.

Feu de végétation : Il est interdit de brûler sous peine d'une amende.

Etat civil – du 1^{er} août au 31 décembre 2018

Décès : Claude Ayral, né le 17 septembre 1956, décédé à Cremps le 23 octobre, à l'âge de 62 ans, inhumé à Cremps le 25 octobre 2018.

Effectifs des enfants scolarisés rentrée 2018-2019

Lalbenque Ecole Publique : Maternelle : 7 et Primaire : 12 ; Lalbenque Ecole privé : 2 ; Ecole Arcambal : Maternelle : 1 et Primaire : 1 ; RPI Cieurac-Aujols-Flaujac-Poujols : 3 ; Collège Emile Vaysse : 1 ; Collège Olivier de Magny : 5 ; Collège privé Sainte-Thérèse Lalbenque : 8 ; Collège privé Sainte-Etienne à Cahors : 3

Intercommunalité du Pays de Lalbenque - Limogne



NOUVEAU à compter du 1^{er} février 2019

Une solution de déplacements solidaires



Dans le cadre du projet social élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, les habitants, les professionnels, les élus ont soulevé à de nombreuses reprises, la difficulté de se déplacer au sein du territoire pour les personnes âgées, les personnes sans véhicule ou sans permis de conduire, les jeunes, ... et finalement tout un chacun. La mise en place de lignes régulières de bus a déjà été réalisée durant quelques années et a été suspendue en raison du peu de fréquentation par rapport au coût très important du service. Il fallait donc **innover pour apporter une réponse à cette demande légitime de mobilité**. Les élus ont donc choisi d'expérimenter les déplacements solidaires proposés par la société **ATCHOUM**.

Que propose ATCHOUM ?

ATCHOUM propose de mettre en relation une personne ayant besoin de se déplacer pour un trajet de courte distance et une personne souhaitant rendre service en proposant d'aller chercher le passager, de l'amener à son rendez-vous et de le ramener à son domicile. C'est une solution de mobilité de proximité et de déplacements solidaires en courvoiturage (contraction des mots covoiturage et courte distance) en milieu rural.

Quels types de trajets sont concernés ?

Tous trajets : aller chez votre médecin, à la pharmacie, vous rendre à votre travail, à un entretien d'embauche, faire vos courses, aller au supermarché ou aller chez votre coiffeur, vous rendre chez un proche, vous rendre à vos activités

de loisirs... **Atchoum répond à toutes vos demandes de déplacements.**

Comment faire ?

Si vous êtes le passager, la demande de trajet peut se faire :

- par le téléphone, en appelant le centre d'appels d'Atchoum au **0 806 110 444 (appel gratuit)**
- par le site internet www.atchoum.eu
- par l'application mobile téléchargeable (IOS et ANDROID)

Atchoum trouve les trajets correspondants à votre demande et met en relation les passagers et conducteurs afin de pouvoir effectuer une réservation de place.

Si vous êtes le conducteur, **inscrivez-vous sur www.atchoum.eu ou en appelant au 0 806 110 444 (appel gratuit)**

En appelant gratuitement le numéro 0 806 110 444, toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens numériques d'accès à la plateforme Atchoum, peuvent déposer une offre et une demande de trajet par téléphone, recevoir une information complète sur les modalités d'utilisation d'Atchoum ainsi qu'une assistance à son utilisation : réservation, confirmation de trajet, modalités de paiement de la participation aux frais...

Pour toutes informations complémentaires :

appelez la Maison des Services aux publics de Lalbenque : 05-65-24-22-55 ou msap.lalbenque@orange.fr

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 12 juillet 2018

Urbanisme : Attribution du marché de services pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 avril 2018 dans la Vie Quercynoise édition LOT. Sur 37 entreprises qui ont consulté l'appel d'offres, 14 ont souhaité soumissionner et seulement 9 ont remis des plis.

Après analyse et négociation, conformément au règlement de la consultation, Monsieur le Président propose le classement suivant avec le prix de base :

1. CAIRN TERRITOIRE - 220 137.50 € HT
2. Brigitte Frauciel – 189 280.00 € HT
3. Urbactis – 190 586.00 € HT

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du groupement conjoint représenté par CAIRN TERRITOIRES. Il indique également que ce projet est éligible aux aides de l'Etat par les fonds de Dotation Générale de décentralisation à hauteur de 50% du montant € HT.

Avis favorable.

Demande de transfert du dossier relevant de l'urbanisme de la commune de Concots

La commune de Concots a sollicité le transfert du dossier d'élaboration du PLU. Il précise que lors du Bureau Communautaire du 16 juin 2017, les membres ont décidé que les communes qui sollicitent un transfert de dossiers financent intégralement la procédure.

Il a été proposé de diminuer le fonds de concours de la mandature (20 000 €) du montant de la procédure. Avis favorable.

Arrêt du marché public concernant l'élaboration du PLU de Concots

Vu la délibération de la commune de Concots en date du 12 juillet 2018 transférant l'élaboration du PLU à la CCPLL. Monsieur le Président rappelle que, conformément aux statuts de la CCPLL, celle-ci est compétente en matière d'urbanisme ce qui impose de fait le transfert de la compétence et de la gestion des PLU en cours à la place des communes.

- Considérant que l'état du dossier du PLU de Concots en cours d'élaboration n'est pas suffisamment abouti pour répondre aux dispositions législatives en vigueur notamment à celles de la loi ALUR du 24/03/2014 et de la loi pour



la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de prononcer l'arrêt du marché relatif à l'élaboration du PLU de Concots.

Instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Belfort du Quercy

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme de la commune de Belfort du Quercy.

- décide de donner délégation à la commune de Belfort en Quercy pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU.

Tourisme : modification des tarifs de la taxe de séjour

Tarifs consultables sur le site de la Communauté de Communes (<http://www.cc-lalbenque-limogne.fr>) **les tarifs et taux de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée.**

PETR : Mise en place d'un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Énergétique de 2018 à 2021

Considérant la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne,

Vu la proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

Valider la réalisation d'un PIG Rénovation énergétique dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le PETR Grand Quercy sur l'ensemble de son territoire pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui le composent ;

Valider que l'autofinancement de cette opération sera apporté annuellement au PETR par chacun de ses membres au prorata de sa population DGF déduction faite d'une éventuelle participation du PETR Grand Quercy ;

Inscrire les crédits nécessaires au financement de l'étude pré opérationnelle du PIG Rénovation Énergétique au budget principal 2018.

Budget

Examen et attribution de subventions

Après examen des demandes de subventions 2018 par la commission « Culture-Communication-Vie associative », Monsieur le Président propose de donner une suite favorable aux dossiers suivants :

- Amis de la Bibliothèque Départementale : 150 €.
- Vrai repaire festival du 17 au 18 août : 1 200 €.
- Comité des fêtes de Cénevières : 1 400 €.
- Villa de lengue – concert en plein air du 10 août : 150 €.

Avis défavorable :

- Lou Festaires – Animation concert fête votive Aujols (non éligible).

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018

Intervention de Monsieur Aurélien PRADIÉ, Député du Lot

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Aurélien PRADIÉ, Député du LOT présente la mission nationale sur l'innovation et la ruralité qui lui a été confiée par le Premier ministre. Le développement des territoires ruraux est un enjeu majeur pour la France. L'opportunité offerte par les nouvelles technologies et le numérique peut contribuer à la réussite

collective. Cette perspective doit permettre aux territoires ruraux d'affirmer leurs capacités à innover. Pour cela un diagnostic doit être réalisé.

Tourisme – maison de la truffe et du terroir : projet d'étude de programmation Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la valorisation touristique du territoire, un projet de maison de la truffe et du terroir a déjà été validé par délibération en date du 18 janvier 2018.

Sur avis favorable du bureau, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la réalisation d'une étude de programmation pour ce projet.

Il indique que cette démarche est identique à celle effectuée pour le projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural.

Cette étude est estimée à 23 000 € HT et comprend une étude d'opportunités, une étude de programmation et une étude économique ainsi que le montage juridique. Elle est susceptible d'obtenir des financements extérieurs.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etude 23 000 € HT

Subvention Europe LEADER – 48% 11 040 € HT

Subvention Région Occitanie – 32% 7 360 € HT

Autofinancement CCPLL – 20% 4 600 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, d'approuver le projet d'étude de programmation et le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides auprès des financeurs.

Ordures ménagères – examen et approbation de la délégation de la redevance municipale au SICTOM des Marches du Sud Quercy

- Dans le cadre d'une harmonisation des coûts sur le territoire du SICTOM (CC QUERCY BLANC et CC PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE), Monsieur le Président propose de déléguer au SICTOM la gestion et la perception de la « redevance municipale » qui serait appliquée aux communes bénéficiant d'un service particulier : collecte et mise à disposition de conteneurs pour les manifestations diverses et déchets produits par la commune (ateliers municipaux, marchés, écoles, salle des fêtes, cimetière, fête votive, repas, etc.).

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre disposant de l'ensemble de la compétence prévue à l'art L 2224-13 et qui adhèrent, pour l'ensemble de cette compétence, à un syndicat mixte peuvent décider d'instituer et de percevoir la REOM pour leur propre compte (c'est le cas de la CCPLL).

- De plus, lorsque le syndicat mixte décide postérieurement d'instituer la REOM ou la TEOM prévue à l'art 1520 du code général des impôts (mise en place par le SICTOM de la redevance municipale par délibération en date du 26/01/2017), la délibération prise par le syndicat ne s'applique pas sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale sauf si ce dernier rapporte sa délibération.

- Par conséquent, le SICTOM peut percevoir la « Redevance municipale » sur le territoire de la CCPLL si l'EPCI délibère en ce sens.

- Dans ces conditions, le SICTOM peut mettre en place et percevoir directement la « Redevance municipale » qui serait harmonisée avec la redevance municipale déjà perçue sur le territoire de la CC QUERCY BLANC, mais il ne peut y avoir double imposition. Les communes de la CC PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE seront donc assujetties à une seule Redevance à partir du 1^{er} janvier 2019, la « Redevance municipale ».

- le montant de la Redevance municipale est établi en fonction des coûts de collecte et de traitement et de la population DGF de la commune. Le tarif s'élève à 1,23 €/hab DGF à ce jour (délibération du 26/01/2017).

- le montant total des Redevances (forfaitaires) qui étaient perçues par la CCPLL avant cette mise en place, sera déduit de la participation totale demandée à la CCPLL chaque année pour le fonctionnement du SICTOM.

Vote : 25 voix POUR, 1 ABSTENTION et 3 voix CONTRE.

Budget - Examen et attribution de fonds de concours :

La commune de Concots sollicite de la Communauté de Communes un fonds de concours pour des travaux de voirie communale 2018 par le transfert du solde 2017 de l'enveloppe extracomptable des crédits de la voirie communautaire.

- Montant du solde : 35 737.22 €
- Montant des travaux communaux : 11 307.90 € HT
- Montant du fonds de concours : 5 653.95 €

Le conseil communautaire valide.

La commune de Lalbenque sollicite de la Communauté de Communes un fonds de concours de 10 000 € pour des travaux de rénovation du gymnase d'un montant de 250 000 € HT. Etant donné que la commune de Lalbenque a bénéficié d'un fonds de concours, cette nouvelle demande sera déduite sur l'enveloppe extracomptable des crédits de la voirie communautaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et alloue à la commune de Lalbenque un fonds de concours de 10 000 € pour les travaux de rénovation du gymnase. Ce montant sera déduit de l'enveloppe extracomptable des crédits de la voirie communautaire.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 11 octobre 2018

Intervention de Monsieur ESPITALIE Marc, Président de l'association Musiques en Sud Quercy : Monsieur ESPITALIE présente l'année écoulée de l'école de musique du territoire. L'association compte 14 salariés (15 professeurs, 1 responsable pédagogique et 1 secrétaire/comptable), 16 disciplines enseignées à 230 élèves (dont 111 à Lalbenque et 43 à Limogne) pour un budget de 170 000 €. L'enseignement est pratiqué sur 4 sites (Castelnau-Montratier, Lalbenque, Limogne, Montcuq). Il présente ensuite les constats de cet exercice et le projet de développement et de structuration. Ce projet comprend notamment le développement des activités et la redéfinition des postes de responsable pédagogique et de secrétaire/comptable et implique un besoin financier estimé à 10 000 €. M.ESPITALIE explique que le Conseil Départemental va diminuer son soutien aux écoles de musique dès la saison prochaine. Cette baisse de subvention va mettre en difficulté l'association sur ses choix et ses moyens. Le conseil d'administration propose le plan de financement suivant :

5 000 € = +0.25€ par habitant de la part des 2 Communautés de Communes soit 2.56€ par habitant

2 000 € = Partenaires privés et mécénat

3 000 € = fonds pour le développement de la vie associative.

GEMAPI – demande d'adhésion au syndicat mixte de bassin du Lemboulas, proposition de convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Mixte de bassin du Lot

La compétence GEMAPI est créée par la loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et sur l'affirmation des métropoles (MAPTAM). C'est une compétence exclusive du bloc communal qui a pour objet : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ; La défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration de site, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 en fait une compétence obligatoirement dévolue aux EPCI-FP au plus tard le 01 janvier 2018. Depuis cette date, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne exerce cette compétence sur l'ensemble des 5 bassins versants constituant son territoire.

Le bassin de la Bonnette : la participation s'élève à 2 343.94 €

Le bassin du Lot Médian : la participation s'élèvera entre 4 681 et 6 852 €

Le Bassin du Lemboulas : la participation s'élèverait à 5 916 €

Le bassin du Lot Célé et Thèze : étude en cours

Le bassin de la Lère et du Candé : pas de couverture actuellement

En conséquence, le conseil communautaire ayant délibéré à l'unanimité décide d'adhérer au syndicat Mixte du bassin du Lemboulas.

Tourisme – requalification des phosphatières du Cloup d'Aural : validation du bail emphytéotique avec la commune de Bach

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de requalification du site des phosphatières du Cloup d'Aural sur la commune de Bach. Le projet se compose de 3 phases pour un montant total estimé à 2 204 000 € HT de 2018 à 2021 :

- Phase 0 : Requalification et sécurisation du parcours de visite 2018/2019
- Phase 1 : Aménagement d'interprétation, muséographie extérieure – 2019/2020
- Phase 2 : Musée et scénographie intérieure – 2020/2021 – attente finalisation de la Phase 1 pour le financement de cette phase.

Toutefois, la réalisation du projet est soumise à la condition que le propriétaire du terrain soit le maître d'ouvrage conformément au courrier de la Préfecture du 20/06/2018 suite à la demande de DETR et du compte rendu de réunion de la Région du 09/03/2018.

Ainsi, la commune de Bach a validé, par délibération du 2 octobre 2018, la mise à disposition du site des phosphatières du Cloup d'Aural par la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans. Cette mise à disposition concerne les parcelles AP 13, 15, 16, 17, 22, 33, 34, 35, 36, 37, 39 et 229 pour une superficie de 72 528 m².

Dans ce cadre, afin d'avoir des délibérations concordantes, Monsieur le Président propose :

- D'accepter la mise à disposition des parcelles visées ci-dessus pour la requalification des phosphatières du Cloup d'Aural, par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

Examen et attribution de subventions

Par délibération du conseil communautaire en date du 14/06/2018, la Communauté de Communes a décidé de reconduire l'aide « projet sportif jeunes et culturel » pour la saison 2017/2018 : elle a pour objet de favoriser la pratique sportive et culturelle des jeunes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Elle contribuera à participer aux efforts faits par les clubs affiliés à une fédération pour maintenir leurs actions d'éducation, de formation et d'animation auprès de jeunes de 5 à 15 ans domiciliés sur le territoire de la communauté de communes.

Après information aux clubs sportifs et culturels du territoire, signature de conventions avec chaque club, recensement des enfants de 5 à 15 ans domiciliés sur le territoire et avis des communes concernées, je vous propose désormais d'attribuer les aides sous forme de subventions à chaque club, de la manière suivante :

- 1 075 € pour le club de football Causse Sud (Varaire) soit 43 enfants
- 350 € pour Tennis Club de Flaujac-Poujols soit 41 enfants
- 1 825 € pour Football Club Lalbenque Fontanes soit 73 enfants
- 375 € pour les Valpares Lalbenque Rugby soit 15 enfants
- 725 € pour Limogne Horse Ball soit 29 enfants
- 425 € pour Lalbenque Multisport soit 17 enfants
- 1 100 € pour Basket Club (Lalbenque) soit 44 enfants
- 75 € pour l'Union Rugby Quercy Féminin (hors territoire) soit 6 enfants
- 62.50 € pour Aviron Cadurcien (hors territoire) soit 5 enfants

Le montant total des subventions proposées est de 6012.50 €.

Avis favorable.

MSAP – mise en place d'un comité de pilotage

Depuis, trois ans, les services de l'Etat, les collectivités et les autres partenaires se sont engagés dans une démarche qui s'est traduite par la création de 17 MSAP. Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales. En vue d'améliorer le développement et la qualité de service, la charte nationale des MSAP va être amenée à évoluer dès l'année prochaine. Après un retour d'expérience sur les deux premières années de fonctionnement, de nouveaux critères

vont être mis en place. Ces derniers, et selon une grille d'évaluation, devraient permettre à la préfecture de classer les MSAP dans trois niveaux distincts :

- MSAP-Point numérique et de contact de services au public
- MSAP-Lieu de médiations territoriale
- MSAP-Lieu d'animation territoriale

Dans cette perspective, sur avis favorable du bureau communautaire réuni le 13 septembre 2018, Monsieur le Président propose à l'assemblée de se positionner sur la constitution d'un comité de pilotage local composé de 9 membres.

Signalétique d'Intérêt Local – information sur l'avancement du dossier

Un état des réalisations, du suivi des dossiers en cours et le rappel de la procédure pour pouvoir bénéficier de cette signalétique sur vos communes est présenté.

Informations et questions diverses

- Eau/Assainissement : présentation de la compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Une rencontre avec les 3 syndicats du territoire est à prévoir. Monsieur le Président informe de sa volonté de faire perdurer les fonctionnements existants sur le périmètre des trois syndicats.

- Urbanisme : M.CRAYSSAC rappelle le lancement de l'élaboration du PLUi

- Voirie : Francis CAMMAS fait un point sur l'achèvement du programme investissement 2018. La dernière journée de réception des travaux est fixée le 30 octobre 2018.

Il rappelle à l'assemblée que les marchés publics conclus en 2015 (fonctionnement et investissement) étaient reconductibles 3 fois. Il convient donc de relancer les appels d'offres à compter de 2019. Une consultation auprès des communes pour la constitution d'un groupement de commande va être faite.

Il indique également que Monsieur BADOUC maître d'œuvre sera absent en janvier et février 2019.

Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018

Tourisme : Présentation du projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural

Phase 0

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2017, le principe du projet de requalification des phosphatières de Bach a été entériné suite à l'étude réalisée par le bureau d'études TAMS CONSULTANTS. Cette phase projet est estimée à 120 000 € HT.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant : Europe Leader 81 800 €

Etat-DETR 30 000 €

Autofinancement CCPLL 58 629,52 € soit un total de 170 429,52 €

Plan de financement approuvé.

Phase 1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2017, le principe du projet de requalification des phosphatières de Bach a été entériné.

La phase 0 est arrêtée et les premiers aménagements interviendront au printemps 2019. Dans la continuité du projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural, il est envisagé de solliciter des demandes de subventions concernant la phase 1 consacrée à l'amélioration des aménagements des espaces d'accueil du public, des équipements de valorisation pédagogiques et des aménagements muséographiques extérieurs. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

| | | |
|-----------------|-------------|-------|
| Feder | 200 000 € | 17 % |
| Etat | 360 000 € | 30 % |
| Région | 300 000 € | 25 % |
| Département | 100 000 € | 8 % |
| Autofinancement | 240 000 € | 20 % |
| Total | 1 200 000 € | 100 % |

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus 3 phases pour un montant total estimé à 2 204 000 € HT de 2018 à 2021 comme présenté ci-dessous :

Phase 0: Requalification du parcours de visite 2018/2019

Phase 1 : Aménagement d'interprétation, muséographie extérieure – 2019/2020

Phase 2 : Musée et scénographie intérieure – 2020/2021 – attente finalisation de la Phase 1 pour le financement de cette phase.

La destination des phosphatières devient une destination familiale au Sud du Lot. La nouvelle offre de visite répondra à la demande nouvelle de tourisme expérientiel. Ce site sera, en plus d'un patrimoine que l'on fait visiter, une ressource scientifique et naturelle à vocation de vulgarisation et d'émerveillement. Il faudra porter le souci de la création d'offres créatives et proposer des expériences nouvelles.

Toutefois, la multiplicité des partenaires et intervenants sur le site, la complexité et la spécificité du projet de requalification des phosphatières nécessite le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ainsi, afin de mener à bien la coordination pour la mise en œuvre de la phase 1, la collectivité envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO).

Avis favorable

Au vu de l'importance de ce projet, l'assemblée demande qu'un état d'avancement soit présenté à chaque séance.

Tourisme - Choix du Bureau d'étude pour l'étude d'opportunité de la maison de la truffe et du terroir

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la consultation qui a été réalisée afin de retenir un bureau d'étude dans le cadre de l'étude d'opportunité de la maison de la truffe et du terroir. A l'issue de cette consultation et de la présentation de l'analyse des offres, la société HEMIS est la mieux placée avec un montant de 23 000 € HT et une très bonne prise en compte du contexte local.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à 30 voix POUR et 1 ABSTENTION de retenir l'offre de la société HEMIS (Périgueux – 24) pour un montant de 23 000 € HT.

Bâtiments – Equipement sportif couvert de Limogne : Déclaration d'infructuosité de lots

L'analyse des offres est en cours par le maître d'œuvre ARCHI MADE 19 et sera présentée lors du prochain conseil communautaire pour l'attribution des marchés.

Monsieur le Président précise qu'un lot, le lot n°9 ventilation/plomberie, est sans offre. Il convient donc de déclarer son infructuosité et de lancer une consultation auprès de 3 entreprises en raison du montant de l'estimation inférieure à 25 000 € HT.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus, de déclarer le lot n°9 infructueux et d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation auprès de 3 entreprises.

Bâtiments – Salle culturelle de Cénevières : attribution des marchés de travaux

L'analyse des offres est en cours par le maître d'œuvre ARCHI MADE 19, et sera présentée lors du prochain conseil communautaire pour l'attribution des marchés.

Monsieur le Président précise que deux lots sont sans offre : lot n°8 revêtement de sols et lot n°10 chauffage ventilation plomberie. Il convient de déclarer leur infructuosité.

Pour le lot n°8, une consultation auprès de 3 entreprises peut être lancée en raison du montant de l'estimation inférieure à 25 000 € HT. Pour le lot n°10, une procédure de négociation sans publicité ni mise en concurrence préalables peut être mise en œuvre.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions de Monsieur le Président telles que présentées ci-dessus, de déclarer les lots n°8 et 10 infructueux et d'autoriser Monsieur le Président à lancer les procédures susvisées.

Culture : Lancement appel à projet pour la gestion artistique et technique de la salle culturelle de Limogne

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la compétence de la gestion de la salle culturelle intercommunale de Limogne. Afin d'assurer une continuité de l'offre culturelle sur le territoire, il convient de lancer un appel à projet pluriannuel de 3 ans pour la programmation artistique et sa réalisation logistique et technique de cette salle culturelle afin d'assurer la programmation et la gestion dès la saison 2019/2020 .

Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour lancer l'appel à projet pour la programmation artistique et sa réalisation logistique et technique de la salle culturelle

Voirie : constitution du groupement de commande et validation de la convention

Durant la période de 2015 à 2018, un groupement de commandes a été constitué pour obtenir un marché commun de travaux. Ce groupement permettra d'optimiser les programmes 2019 à 2022 et de réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.

Pour ce faire, conformément aux dispositions de l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé de conclure une convention du groupement de commandes entre l'EPCI et les communes adhérentes.

Avis favorable pour autoriser la Communauté de Communes à coordonner le groupement de commandes.

Examen et attribution de subventions

Sur avis favorable du bureau communautaire réuni le 5 novembre 2018, Monsieur le Président propose de donner une suite favorable aux dossiers suivants :

- ADIL : 1 050 € subvention de fonctionnement 2018,
 - lycée du Montat : 500 € pour l'intervention murets en pierres sèches à la halte de Lalbenque sur le GR65 pour les élèves de 3^{ème},
 - Département de l'Aude pour les collectivités sinistrées : 1 000 €,
 - Association départementale des restos du cœur : 1 000 €,
 - EPIC Office du Tourisme Intercommunal : subvention de fonctionnement complémentaire de 40 000 €.
- Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions présentées ci-dessus.

Social : Présentation Convention Territoriale Globale : point étape sur l'état d'avancement

Mme Nelly GINESTET présente l'état d'avancement de la mise en place de la convention territoriale globale CTG suite à l'approbation du conseil communautaire du 14 juin 2018.

Elle rappelle l'objectif principal qui est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Concrètement un diagnostic est en cours dont deux étapes importantes de partage en réunions publiques avec les élus et la population vont avoir lieu le 29 Novembre à Varaire et le 6 décembre à Cremps. Ce diagnostic permettra d'établir le projet social du territoire en vue de conclure la CTG. Il est une démarche partagée et participative conduite par un groupe d'animation, s'appuyant sur un comité de pilotage et un comité technique mais aussi associant les habitants. Cette méthodologie permettra de faciliter la définition et l'appropriation du plan d'actions.

Organisation : Présentation structurations administratives au sein de la communauté de communes

M. Pascal CATUSSE présente les évolutions organisationnelles en cours au sein de la communauté de communes.

Le Projet de Territoire

Le partage du projet de territoire existant à l'ensemble des agents réalisé par le biais d'une 1^{ère} réunion avec l'ensemble du personnel. L'objectif est de partager ce projet de territoire et d'abonder les orientations avec les nombreuses réalisations afin d'avoir un état des lieux partagé du Projet de Territoire.

L'objectif étant de donner du sens aux tâches quotidiennes des agents, de donner une visibilité, les objectifs et actions réalisés, aux concitoyens de la CCPLL (élus, habitants,).

Ce Projet de Territoire sera conforté par :-La convention Globale Territoriale (CTG), Le PADD du PLUI

La communication et la diffusion de l'information

Plusieurs points sont proposés :

- La mise en place de réunions du personnel,
- Développer une couverture médiatique des actions et/ou réalisations de la CCPLL par la mise en place d'un référentiel (base) des différents supports de communication où seront envoyés les projets d'articles, (services, acteurs et force de proposition),
- Développer l'information auprès des élus conseillers communautaires et conseillers municipaux,
- Partager l'information avec les secrétariats de mairies (envoi des comptes rendus, réunions communes d'informations),
- Faire connaître la CCPLL auprès de nos partenaires et territoires voisins

Des structurations immédiates :

M. CATUSSE rappelle les recrutements en cours concernant les deux postes vacants aujourd'hui suite à deux départs (ordures ménagères et médiathèque) et les deux ouvertures de poste (micro-crèche et responsable technique).

L'ensemble des fiches de postes vont évoluer très rapidement afin d'être le plus en adéquation entre les agents et les compétences de la collectivité. Ces évolutions vont commencer fin 2018 et se terminer en janvier ou février 2019.

Un règlement intérieur de la collectivité et du personnel sera rapidement proposé avant la fin de l'année. Un projet d'un organigramme de services et fonctionnel est présenté, il sera transmis au Comité Technique du CDG 46 avant d'être présenté pour validation au conseil communautaire.

Des recherches d'améliorations matérielles, copieur couleur, augmentation du débit internet, affichage interne-externe, affranchissement du courrier sont en cours également.

Début 2019 sera revu également une évolution des statuts de la CCPLL.

Journée d'échanges fructueux entre agriculteurs et élus le 28 novembre dernier

Donner une vision complète des agricultures de ce territoire constituait le pari relevé par les agriculteurs de cette Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne constituée de 23 communes.

Les agriculteurs, avec l'animation des conseillers territoriaux de la Chambre d'agriculture, ont souhaité ainsi positionner l'agriculture au centre de ce territoire rural. L'agriculture de la COMCOM c'est plus de 30 % des entreprises de ce territoire avec seulement 4 % de la population, elle pèse 30 millions d'euros de chiffre d'affaire avec d'importantes variations de taille, de dimension économique et d'activités. Des productions ovines qui occupent et entretiennent l'espace, des productions végétales spécialisées au sud de la COMCOM, une activité caprine particulièrement dynamique, et des productions bovines qui valorisent le potentiel et le savoir-faire en lait et viande. La diversification fait partie intégrante de la dynamique locale avec des productions de semences, de PPAM et d'arboriculture, de volailles (gras et volailles maigres) sans oublier la production trufficole.

Sur le GAEC Fraysse des camps à Escamps : le pastoralisme au centre des échanges

Cette diversité a constitué le fil conducteur de la **Journée découverte** proposée aux élus des communes de la COMCOM et à son Président Jacques POUGET.



Trois étapes ont balisé la journée :

A Escamps sur l'élevage ovin viande de la ferme FRAYSSE, à **Beauregard** sur l'élevage bovin des frères VALETTE et sur l'exploitation orientée sur l'arboriculture des frères LUC à **Belfort du Quercy**.

Autant de relais qui ont permis d'expliquer et d'illustrer les enjeux que représentent ces agricultures sur le territoire et d'engager des débats francs et ouverts sur des thèmes tels que le pastoralisme, la production d'énergie renouvelable, l'irrigation, l'agriculture BIO, la restauration collective, la problématique de la main d'œuvre, avec un

point commun à toutes : la délicate question du renouvellement des générations. Toutefois, une forte représentation de jeunes agriculteurs présents tout au long de la journée, illustre de façon éclatante la vitalité de ce territoire et la volonté d'y faire avancer une agriculture porteuse d'économie et d'emploi.

Un déjeuner préparé par les agriculteurs, composé de produits exclusivement issus du territoire, a permis à Vidaillac, d'engager des échanges riches et constructifs. Cette journée, appréciée des élus devrait permettre de déboucher sur une organisation du dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants citoyens de la COMCOM autour d'un projet agricole ambitieux. Tel était du moins le souhait exprimé par les agriculteurs à l'issue de cette journée

A table à Vidaillac : avant de partager les produits du territoire : présentation des valeurs de l'agriculture locale aux nombreux élus présents à travers le diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture, représentée par ses conseillers.

Sur l'exploitation de Thierry et Daniel VALETTE ce sont les productions bovines et de canards gras qui étaient au carrefour des discussions avec les élus : recherche de valeur ajoutée à travers un engagement coopératif (veau d'Aveyron) et démarches collectives de production, transformation et vente (Les fins gourmets).

Le travail, mais aussi l'autonomie de l'exploitation ont été également largement débattus.

G LUC a pu présenter aux élus l'évolution de l'exploitation gérée aujourd'hui avec son frère. Une réorientation volontaire vers des cultures spécialisées grâce à la capacité d'irrigation créée et renforcée depuis : semences, noix, pommes et prunes. La conversion en cours vers le bio des vignes et de nouveaux équipements de conditionnement et cassage des noix permet au GAEC d'augmenter ses créneaux commerciaux et de conforter l'emploi avec 2 salariés.

Recensement

Le recensement de la population s'est déroulé à Cremps, du 18 janvier au 17 février dernier.

Lors du recensement, en 2013, la commune comptait 358 habitants. Le recensement, en 2018, fait état de 355 habitants (soit 3 habitants de moins en 5 ans).

Démographie de 1793 à 2018

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les [recensements de la population](#) effectués dans la commune depuis 1793. À partir de 2006, les [populations légales](#) des communes sont publiées annuellement par l'[Insee](#). Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2008. En 2015, la commune comptait 364 habitants en augmentation de 10,98 % par rapport à 2010

Évolution de la population par année

| | | | | | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1793 | 1800 | 1806 | 1821 | 1831 | 1836 | 1841 | 1846 | 1851 |
| 761 | 805 | 815 | 789 | 726 | 751 | 732 | 755 | 792 |
| 1856 | 1861 | 1866 | 1872 | 1876 | 1881 | 1886 | 1891 | 1896 |
| 801 | 783 | 779 | 704 | 695 | 696 | 681 | 662 | 584 |
| 1901 | 1906 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 | 1954 |
| 552 | 510 | 434 | 373 | 338 | 301 | 313 | 287 | 302 |
| 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2007 | 2008 |
| 258 | 206 | 201 | 221 | 229 | 270 | 299 | 304 | 308 |
| 2013 | | 2016 | | | 2018 | | | |
| 358 | | 362 | | | 355 | | | |

La pluviométrie de la commune de Juillet à Décembre 2018

- Biargues : Juillet 39 mm ; Août 11 mm ; Septembre 11 mm ; Octobre 84 mm ; Novembre 61 mm ; Décembre 90 mm
soit pour l'année : 807 mm

- Mas de Vinel : Juillet 52 mm ; Août 22.50 mm ; Septembre 12 mm ; Octobre 104 mm ; Novembre 62.50 mm ;
Décembre 90 mm soit pour l'année : 856 mm

Déchets ménagers : les enjeux de la tarification incitative

Diminuer les volumes des déchets, maîtriser le montant de notre redevance en responsabilisant tous les acteurs

Après une étude de faisabilité globale menée sur les six collectivités de collecte du département du Lot, quatre d'entre elles, dont le SICTOM des Marches du Sud Quercy (auquel adhère la Communauté de Communes), ont pris la décision de faire évoluer le mode de financement du service public de gestion des déchets et de mettre en place, dans les années à venir, la tarification incitative.

Pourquoi passer à la tarification incitative ?

Dans un contexte de hausse des taxes générales sur les activités polluantes (TGAP), ainsi que sur le carburant, la tarification incitative est un levier efficace pour réduire les quantités de déchets et améliorer leur valorisation, tout en maîtrisant les coûts du service de collecte et de traitement.

Elle permet de responsabiliser les producteurs de déchets (particuliers, administrations et entreprises) en les amenant à faire évoluer leurs pratiques et comportements, en contrepartie d'une prise en compte de leur implication.

En France en 2018 seulement 5,4 millions d'habitants payent le service par le biais d'une tarification incitative et les résultats sont au rendez-vous puisqu'il est constaté sur ces territoires une réduction de la production des déchets de 30% en moyenne. Nous pouvons et devons mieux faire.

Quels sont les modes de financement actuels du service public de gestion des déchets ?

Selon les territoires, 2 modes de financement sont possibles :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est un impôt. Cette taxe est additionnée à la taxe foncière calculée sur la base de la valeur locative des propriétés bâties. Elle est donc sans lien avec le service rendu.
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), qui n'est pas un impôt mais une contrepartie financière d'un service (forfait). La Communauté de Communes a actuellement opté pour ce mode de financement.

Sur le Lot, la TEOM a été largement privilégiée par les collectivités, principalement en raison de sa facilité de gestion qui est confiée au Trésor Public. A contrario, la REOM est calculée par la collectivité compétente, qui émet ensuite la facture.

Quel est le principe de la tarification incitative ?

A la différence des modes de financement actuels (TEOM et REOM), la tarification incitative par le biais de la REDEVANCE INCITATIVE intègre dans son calcul une part variable, qui prend en compte la quantité de déchets produits. En quelque sorte « je paie ce que je produis ».

Cette part variable pourra être définie en fonction du volume du bac et du nombre de levées du conteneur mis à la disposition des familles, des professionnels et des collectivités.

Ce qui change pour les usagers...

Les fréquences de collecte seront ajustées, le nombre de ramassages pourra ainsi être moins important qu'actuellement. Les bacs et les camions de collecte seront équipés de puces afin d'identifier les producteurs. Les bacs individuels seront privilégiés soit en porte à porte, soit en points de regroupement individualisé (bacs fermés).

La facture sera émise au nom du producteur de déchet et fera apparaître une part fixe (correspondant à un abonnement) et une part variable en fonction du volume du bac et du nombre de levées. **Une mise en place à**

l'horizon 2021- 2022... Entre les études nécessaires à la réorganisation des collectes et l'élaboration des fichiers d'utilisateurs redevables, un délai d'environ 2 à 4 ans est à prendre en compte avant la mise en place de ce nouveau dispositif. D'ici là, de nouvelles informations vous seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement des décisions. Des consultations ainsi que des réunions publiques seront organisées avant leur concrétisation sur le terrain.

En attendant cette nouvelle réorganisation, le Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018 a voté les nouveaux tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

A compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs seront les suivants :

Résidence principale : 200 € ; Résidence secondaire : 167 €.

Attractivité et projet social

Jeudi 6 décembre 2018, Cremps, au cœur de l'avenir de notre territoire

Deux réunions importantes se sont passées à Cremps en cette journée du 6 décembre dernier. La première, initiée par le Département, traitait de l'attractivité du Lot. En effet, nous constatons une baisse du nombre d'habitants, un vieillissement de la population depuis quelques années. Cette situation, loin d'être une fatalité, doit nous amener à mettre en avant les atouts du Lot que nous connaissons pour beaucoup : qualité de vie, beauté des paysages, richesse du patrimoine... Mais à côté de cette image touristique, le Département offre une réelle dynamique économique et surtout des opportunités d'emploi à saisir. C'est sur ce deuxième aspect que le Département a choisi de travailler en partenariat avec les Communautés de Communes. Le thème retenu pour cette journée était « L'accueil du nouvel arrivant » ou comment faciliter l'installation de porteurs de projet en prenant en considération toutes leurs problématiques (garde d'enfant, logement, déplacement...) et en tentant d'y apporter des réponses adaptées. Elus, professionnels, agents se sont retrouvés afin d'élaborer ensemble un parcours d'accueil. Pour plus d'informations : www.oh-my-lot.fr



La deuxième réunion était organisée par la Communauté des Communes du Pays de Lalbenque Limogne. En effet, les



élus en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale se sont engagés dans l'élaboration d'un projet social permettant de répondre aux difficultés et aux besoins des familles à tous les âges de la vie. Deux réunions d'échange avec la population se sont déroulées, la première à Varaire, le 29 novembre et la deuxième à Cremps le 6 décembre dernier. Au total, ce sont plus de 100 personnes qui ont pu s'exprimer sur des thèmes forts et en lien direct avec notre quotidien : vieillesse, santé, mobilité, services publics, soutien aux associations, parentalité... La parole libre et respectueuse a permis des échanges enthousiastes et fructueux. L'objectif de ces rencontres était bien de recueillir la parole, l'expérience

de chacun pour y puiser les enjeux et les défis à relever pour demain.

Pour plus d'informations : www.cc-lalbenque-limogne.fr

Fête votive des 20 et 21 juillet 2018

Pour sa seconde année la fête s'est déroulée sur deux jours, Samedi et Dimanche. Dans la continuité des manifestations, le Président du Comité d'Animations et fêtes de CREMPS s'est montré satisfait.

Le concours amical de pétanque en doublette sur les deux après-midi s'est bien déroulé. L'animation pendant le repas a mis une ambiance de feu avec le groupe des " GIPSY", suivi en fin de soirée par le DJ SOUND PARADISE.

Comme d'habitude la messe du dimanche matin a été suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts, un apéritif offert par le Comité d'animations et fête de CREMPS a été servi à la salle des fêtes. Le dimanche soir a clôturé la fête avec un bal musette animé par Sébastien CASTAGNE. **Rendez-vous les 27 et 28 juillet 2019.**

Le Président Didier Levade et son équipe.

Les 1^{er} et 2 septembre : Championnat de France inter-races de chiens de troupeaux : le succès était au rendez-vous

Plus de 4 000 visiteurs ont assisté le week-end dernier au **championnat de France inter-races de chiens de troupeaux** sur ovins, organisé par la Canine du Lot samedi 1er et dimanche 2 septembre à Cremps. Durant ces deux jours, les seize meilleurs chiens de France (quatorze border collies et deux kelpies) ont effectué des parcours très compliqués : passer entre des barrières, séparer le troupeau pour trier des brebis, rentrer le troupeau dans une benne, les enfermer dans un petit parc, ou encore le maître part en quad et le chien garde le troupeau pour ensuite le ramener seul sur une longue distance.

Samedi soir, le repas de gala a rassemblé 175 convives à la salle des fêtes.

Dimanche soir avait lieu la remise des diplômes en présence de Nathalie Ricard, Jacques Pouget et Cathy Marlas (représentant le président du conseil départemental Serge Rigal) lesquels sont intervenus tour à tour pour dire d'une seule voix la chance d'accueillir, pour la première fois dans le département, ce championnat de France. Le président de la Canine du Lot, Julien Gomez, les a remerciés chaleureusement, ainsi que le président du concours départemental de chevaux de trait, les sponsors et surtout tous les membres bénévoles de la Canine qui ont passé la semaine à mettre en place tout le nécessaire sur le terrain pour réaliser ce championnat. Il n'a pas omis de citer les éleveurs Olivier Frayssinet et Damien Fraysse qui ont prêté leurs troupeaux, Jérôme Pouzergues pour ses brebis et le terrain, ainsi que les bénévoles qui ont eu en charge le transport des troupeaux. Le jury était composé d'Henri Cornier, président, et de deux assesseurs, Jean Margued et Philippe Heintz. Pendant ces journées, il a noté au plus juste les différents concurrents sur deux types d'épreuves.

Les mieux classés sont :

1^{er} Denis Malbouyres avec son border collie mâle Grand Bill des Monts du Levezou de l'Aveyron, 241 points sur 300 pour le championnat et 541 points sur 600 pour la coupe de France.

2^{ème} Patrick Delrieu avec son border collie mâle H'Cup de la Haute-Garonne, 240 points sur 300 pour le championnat et 536,525 points sur 600 pour la coupe de France.

3^{ème} Jean-Michel Jolly avec son border collie femelle Joce 1 de la Creuse, 238 points sur 300 pour le championnat et 529,994 points sur 600 pour la coupe de France.

Organisé par la Canine du Lot, Julien Gomez, le

président de l'association, est revenu sur cette manifestation d'envergure : « Nous sommes très contents. Ça s'est très bien passé. Il y a eu plus de 4000 spectateurs sur le week-end. C'est une première dans le Lot et en Midi-Pyrénées. On remercie tous les bénévoles, les propriétaires de moutons, et les partenaires. » On en redemande !



Concours départemental de Chevaux de trait

Le **1^{er} septembre** sur un terrain adjacent à celui du championnat de chiens de troupeau sur ovins, se déroulait le concours départemental de chevaux de trait. Dix éleveurs participaient au concours départemental modèle et allure en race breton et comtois. Une vingtaine de juments de 2 ans, 3 ans et suitées (la jument et son poulain) ont défilé pour le concours départemental. Des spécimens plus beaux les uns que les autres ont défilés devant un jury. Dans la catégorie juments suitées Violenne (*photo*), de Josy Cournède, en concurrence avec six autres bêtes a obtenu la première place.



L'association Amoma 46 à Cremps



L'association des membres de l'ordre du mérite agricole (Amoma) 46 s'est réunie à Cremps le 2 septembre à l'occasion du championnat de France de chiens de troupeaux sur ovins. Après une présentation de la situation des adhésions par le trésorier Alain Bruère, le président, Pierre Sourzat, a fait le point des actions en cours. L'Amoma du Lot souhaite s'engager sur deux voies : la nomination et la promotion de personnes méritantes, la création d'évènements propres à faire vivre ses idées. Le premier point a donné lieu à la diffusion de fiches de propositions de nomination et de promotion. L'Amoma a prévu de faire ses propositions en concertation avec la chambre d'agriculture du Lot. Sur le deuxième point, des animations et sorties culturelles pour les prochaines années sont d'ores et déjà

envisagées en se regroupant notamment avec l'Amopa 46 (palmes académiques) et l'Aropa 46 (retraités des organisations professionnelles agricoles).

La maire Nathalie Ricard est venue saluer les participants en cours de réunion. La prochaine rencontre de l'Amoma 46 devrait avoir lieu dans le nord du Lot, dans l'environnement d'une structure d'expérimentation agricole. L'Amoma 46 sollicitera les deux lycées agricoles lotois. En 2018, l'Amoma 46 a apporté son soutien aux lycées professionnels du Lot en fournissant une contribution au 8^e trophée Alain Sourzac-excellence technique. L'émission d'un timbre officiel – gravé- dans le programme philatéliste de la Poste française est prévue.

Contacts : Pierre Sourzat, Lieu-dit Bel Air, 46240 Ussel (pierre.sourzat@orange.fr), ou Alain Bruère, 8, rue Clément Ader, 46090 Pradines (alainbruere@laposte.net).

1001 mains, valorisation du chemin de St-Jacques de Compostelle

Par une belle journée d'automne, ce **samedi 6 octobre**, plus de 300 personnes se sont retrouvées le matin à Varaire pour participer à la 4^{ème} opération '1000 mains à la pâte' sur le territoire de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne.

Le coup d'envoi était donné dans la salle des fêtes par le secrétaire général de la préfecture du Lot, le président du département du Lot et de nombreux élus.

Le café du matin fut très apprécié, suivi de la distribution des feuilles de route. Une fois les beaux teeshirts offerts par le département enfilés, il ne restait plus qu'à se rendre sur le chantier. A savoir la portion du chemin historique

limitrophe de la commune de Cremps, lieudit Camp Vieil.

Et c'est ainsi que, quelques bénévoles Crempsois, en compagnie de notre maire Nathalie Ricard, ont apporté leur bonne volonté à restaurer ce qui a été éboulé, à débroussailler, à émousser, à épierrer...briefés par un chef d'équipe expérimenté, et le tout bien sûr, "dans la joie et la gaieté". A midi, un pique-nique tiré du sac, à l'ombre d'un joli mur reconstruit, a permis aux uns et aux autres de "recharger les batteries" pour se remettre à l'ouvrage, de faire connaissance de personnes venant de tous horizons, de partager un moment convivial. Quelques pèlerins et randonneurs, passant par là au cours de la journée, ne manquaient pas de remercier ces travailleurs qui donnent de leur temps pour rendre ce chemin plus attractif.



A 17 h, tout ce monde s'est retrouvé à Varaire pour finir en toute convivialité autour d'un buffet bien garni, tout en visionnant les photos de la journée.

Au terme de cette belle journée, le bilan est élogieux sur notre territoire : quelques 2 930 mètres débroussaillés, 686 mètres de murets réhabilités, une dizaine d'éboulements comblés, etc.



Cette année encore, c'est le chemin sur toute la traversée du Lot qui a vu quelques 600 bénévoles mobilisés pour « mettre la main à la pâte », de Figeac à Montcuq en passant par Cahors.

En cette année du 20^{ème} anniversaire de l'inscription des chemins de St-Jacques au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, le défi des 1000 mains a été bien dépassé. Pour tous, entretenir ce patrimoine légendaire, le maintenir en bon état, c'est un devoir. On peut voir le reportage sur You Tube à "1000 mains à la pâte".

***Rendez-vous est déjà pris pour la 5^{ème} opération,
le samedi 5 octobre 2019***

Centenaire du 11 novembre 1918

Dimanche 11 novembre, dans le cadre des commémorations marquant les 100 ans de la fin de la Première Guerre mondiale, l'église de Cremps a fait sonner ses cloches à 11 heures pendant 11 minutes.

Devant le monument aux morts, plus de 120 personnes s'étaient rassemblées pour rendre hommage aux poilus du village morts pour la France lors de la grande guerre 1914-1918. Mme le maire, Nathalie Ricard, était entourée de son conseil municipal, des anciens combattants Roger Gélis, Raymond Rouzée, Michel Armand, Michel Rouelles et Jean Housard, le porte-drapeau.

Mme le maire a fait la lecture du discours du Président de la République Emmanuel Macron, puis a cité un à un, le nom et l'âge des 14 soldats, souvent très jeunes, disparus lors de la guerre 1914-1918.



Claire Fonton a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre.

Benjamin Hatterley a fait l'appel aux morts, Anna Vialette et Camille Dario ont déposé une superbe gerbe devant le monument. L'émotion était palpable pendant la minute de silence. Puis, Florentin Dario a joué la marseillaise avec son accordéon.

En fin de cérémonie Nathalie Ricard a invité toute l'assemblée à aller découvrir à la salle des fêtes l'exposition en hommage aux poilus de la commune sans oublier de remercier toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à sa réussite, tant par la recherche de documents, photos, objets souvenirs de la guerre 14-18 que par l'aide à sa mise en place.



Avant de se quitter, tous les participants ont partagé le verre de l'amitié autour d'un apéritif assorti de mises en bouche préparées par Nathalie Levade.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont associées à l'organisation complète de cette belle journée en hommage aux poilus de Cremps.

L'exposition a été ouverte l'après-midi, elle a permis d'accueillir des personnes de Cremps mais également la venue de nombreux habitants des communes voisines.

Un mémoire sera réalisé et mis à disposition du public en mairie.

Beau succès du loto annuel du Comité d'Animations et des Fêtes de Cremps

Le samedi 8 décembre dernier, ce sont environ 250 personnes qui ont répondu présentes pour le loto du « Comité d'Animations et Fêtes » dans la salle polyvalente du village.



Ambiance, convivialité, partage étaient au rendez-vous... Petits et grands sont repartis les bras chargés de jolis lots et comblés. Le voyage mis en jeu a été gagné par une habitante de CREMPS, nous lui souhaitons un agréable séjour à LISBONNE. Les joueurs ont reconnu que c'était un beau loto, les lots étant de valeur.

La tombola et les pâtisseries ont également eu un beau succès. Le bureau de l'association remercie les joueurs pour leur fidélité qui ne faiblit pas au fil des ans ainsi que les bénévoles ayant aidé au bon fonctionnement de cette soirée. Merci également aux donateurs, particulièrement généreux cette année. Rendez-vous à prendre pour l'année prochaine, même endroit et même heure !

Les arbres décorés pour les fêtes.

Cela fait déjà 3 ans que l'atelier tricot « à vos mailles » existe à Cremps !!! Nous nous retrouvons avec joie chaque jeudi après-midi dans la salle intergénérationnelle pour un moment de partage dans la bonne humeur. Depuis septembre, nous y préparons les décorations de fin d'année pour rendre notre village encore plus attirant. Cette année, nous avons rajouté à nos décorations un « tableau » qui reprend la magie de Noël : le père Noël sur son traîneau, tiré par un renne, avec les cadeaux qui enchantent tant les enfants. Comme chaque année maintenant, les arbres de Cremps sont emmitouflés dans leurs écharpes colorées et sont parés de décorations pour fêter l'arrivée de l'an nouveau. Les bacs de fleurs font oublier la tristesse de l'hiver grâce aux fleurs en laine tricotées par les bénévoles de l'atelier.

Ce **dimanche 16 décembre**, les Crempsois ont été invités à inaugurer ces décorations et à partager un moment de convivialité dans l'esprit de Noël.



Après un accueil par Madame le Maire, les courageux Crempsois qui avaient bravé le mauvais temps se sont réunis dans la salle intergénérationnelle, qui était décorée pour l'occasion aux couleurs des fêtes : sapin, boules en crochet, bougies, père Noël grandeur nature, et même une bûche chocolat-menthe en laine ... tout cela accompagné par la musique et les chants de Noël. Gâteaux et pain d'épices, préparés par les participantes de l'atelier tricot, attendaient les convives. Un vin chaud a réchauffé tous les cœurs. L'atelier de tricot « à vos mailles » est un lieu ouvert à toutes et à tous dans une ambiance que nous voulons sereine et détendue ! Vous êtes tous et toutes les bienvenus. Nous remercions tous ceux et celles qui nous

soutiennent (par vos dons de laine, par votre présence à l'inauguration,...). Cela nous fait chaud au cœur !

Un grand merci à Nathalie Ricard et aux membres du Conseil Municipal qui nous permettent de poursuivre notre atelier tricot en mettant cette jolie salle à notre disposition. En attendant de vous retrouver nombreux, nous vous souhaitons d'ores et déjà de très joyeuses fêtes, sous les arbres et lumières du centre du village !!!

Les 2 Dominique.

Endurance Equestre – Dimanche 24 février 2019

Le traditionnel concours d'endurance équestre aura lieu le Dimanche 24 Février 2019. Cette épreuve est organisée par Les 2 Jours du Quercy.

Les cavaliers apprécient toujours notre beau département qui privilégie l'équitation en pleine nature. Cette endurance sert de qualification pour les épreuves nationales, et cette année elle est épreuve "Championnat Départemental". Les premiers départs à 8 heures pour se terminer à 18 heures.

Nous comptons une dizaine de catégories qui se répartissent ainsi :

- Amateur 80km, 60km, 40km, 30km, 20km à vitesse limitée en 12 et 15km/h.
- Amateur Grand Prix 80 km à vitesse libre (minimum 12km/h).
- Club 20km, 30km, 40km et 60km à vitesse limitée entre 12 et 15km/h.



Les demandes d'occupation du sol de l'année 2018 sont au nombre de 29 réparties en :

- * Permis de Construire : 11
- * Certificat d'Urbanisme : 1
- * Déclaration préalable : 17

Rappel : dans le cadre de l'élaboration du PLUi un registre est à votre disposition en mairie aux horaires d'ouverture au public jusqu'à la fin du projet soit 2020. N'hésitez pas à venir consigner une remarque ou une lettre dans le registre (demande de zone constructible...)

PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE
Plan Local d'Urbanisme
PLU
intercommunal

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal

Les études pour le plan local d'urbanisme commencent

PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

DU NOUVEAU DANS LES PROCHAINS MOIS :

Pour réaliser le diagnostic du territoire, des membres du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi vont :

- passer dans la commune
- observer les espaces naturels
- prendre des photos
- organiser des lectures de paysage sur la CCPLL
- échanger avec les agriculteurs, habitants, commerçants...

Des questions sur le PLUi ?
- Adressez-vous au référent PLUi de votre commune
- Contactez le service urbanisme : urbanisme.ccpll@orange.fr

LOT NUMERIQUE – MONTEE EN HAUT DEBIT -

Les travaux d'avancement de montée en Haut débit sur la commune de Cremps sont terminés.

Il a été réalisé (semaine 44) la réinitialisation de l'armoire NRA qui se situe à la Mairie.

A partir de cette date il est obligatoire d'attendre 3 mois pour l'ouverture commerciale (contrainte réglementaire vis-à-vis des fournisseurs d'accès internet).

On peut donc espérer avoir le Haut débit sur la commune fin janvier-début février 2019.

Si vous constatez aucune amélioration, merci de contacter votre opérateur.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|
| I | M | E | R | I | D | I | O | N | A | L | E |
| II | A | D | O | L | E | S | C | E | N | T | S |
| III | S | U | C | ■ | R | O | ■ | F | I | ■ | T |
| IV | T | L | ■ | E | ■ | ■ | A | ■ | S | O | U |
| V | I | C | H | T | Y | O | S | E | ■ | P | D |
| VI | C | O | I | ■ | E | U | T | ■ | G | U | I |
| VII | A | R | E | U | T | ■ | R | V | ■ | S | A |
| VIII | T | A | S | ■ | I | D | E | A | L | ■ | N |
| IX | E | N | ■ | C | ■ | R | ■ | L | ■ | U | T |
| X | U | T | R | I | C | U | L | E | S | ■ | I |
| XI | R | E | A | L | I | S | A | T | I | O | N |

Solution du problème N° 34

Problème N° 35

Horizontalement. I. Plante à fleurs jaunes.– II. Nourrir le gibier à plumes. Pronom.– III. Douce quand elle est à moi. Lettre grecque.– IV. Célèbre Américain. Département 11 bien perturbé.– V. Cultive le colza par exemple. VI. Article espagnol.– VII. Service municipal.– VIII. Un sosie mal en point. Nuire.– IX. De droite à gauche : percement. Sonnai doucement.– X. Future gloire du ciné ?– XI. A reçu une giclée.–

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|
| I | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| II | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| III | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| IV | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| V | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| VI | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| VII | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| VIII | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| IX | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| X | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| XI | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

Verticalement. 1. Auto de manège.– 2. En partie élogieux. Épée brisée.– 3. Souvent arrêté. 4. Voyelles. Dans toute boisson. Nomma un article.– 5. Armateur grec. Un peu de galbe.– 6. Révolution. Préposition. Prénom phonétique.– 7. Grande étendue. Rend bien des services en montant.– 8. Quasi permanents au sein du troupeau.– 9. Débarrassée d'un poids gênant.– 10. Coutumes. Participe. Pas loin du néant.– 11. Peut qualifier une pommade.–